



ATF porte le projet **Contrer les effets systémiques de la non-reconnaissance des diplômes étrangers sur les femmes immigrantes**, qui vise à :

- ◆ Documenter les biais systémiques des politiques de relance **économique**, qui ont pour effet un accroissement de la déqualification et de la précarisation des travailleuses immigrantes, et d'en faire état auprès des instances publiques, politiques et du grand public.
- ◆ Mettre en place un cadre revendicatif de mesures législatives réglementaires visant la reconnaissance des acquis et compétences, incluant une approche différenciée selon le sexe.



Non-Reconnaissance des diplômes étrangers
= **DÉQUALIFICATION**

Selon le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Québec, le taux de déqualification chez les immigrants au Québec en 2019 est de 44.2 %.

Le pourcentage augmente chez les femmes immigrantes pour atteindre 45.2 %.

La non-reconnaissance réelle de leurs diplômes étrangers est responsable de la déqualification de ces femmes, qui se voient ainsi obligées d'accepter un métier qui ne correspond pas à leur niveau de scolarité et donc à accepter des mauvaises conditions de travail dont un faible revenu.

Pour une reconnaissance des diplômes étrangers, ATF et ses partenaires font appel à l'application d'un cadre gouvernemental existant : La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue !

MERCI À NOS PARTENAIRES

Le projet
Contrer les effets systémiques de la non-reconnaissance des diplômes étrangers sur les femmes immigrantes

est financé par :
Femmes et Égalités des genres Canada



Femmes et Égalité des genres Canada

Women and Gender Equality Canada

PARTENAIRES



CONTRE LES EFFETS SYSTÉMIQUES



de la **non-reconnaissance des diplômes étrangers** sur les **femmes immigrantes**



Vous êtes une femme immigrante diplômée à l'étranger ?

Vous aviez été sélectionnée pour vous **établir au Québec** sur la base de plusieurs critères, dont vos diplômes et votre expérience professionnelle ?

Vous n'avez pas obtenu la reconnaissance de vos diplômes, acquis et compétences obtenus à l'étranger ?



ATF est là pour vous **informer, vous accompagner et vous aider** dans le processus de reconnaissance de vos acquis et compétences.



Action travail des femmes (ATF), fondée en 1976, est un organisme de défense des droits des femmes au travail, qui soutient les femmes socio-économiquement défavorisées de tous âges et origines dans leurs démarches pour accéder à des emplois décents, particulièrement dans les domaines non traditionnels.

Qu'est-ce que La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue ?

En 2002, le gouvernement du Québec a adopté la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. **La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)** constitue un axe central de cette politique. C'est en fait l'une des quatre grandes orientations structurantes et mobilisatrices de la Politique, dont les priorités d'action sont de :

- 1 Assurer une formation de base aux adultes ;
- 2 Maintenir et rehausser le niveau de formation de base des adultes (culture de la formation continue) ;
- 3 Valoriser les acquis et les compétences par une reconnaissance officielle ;
- 4 Lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

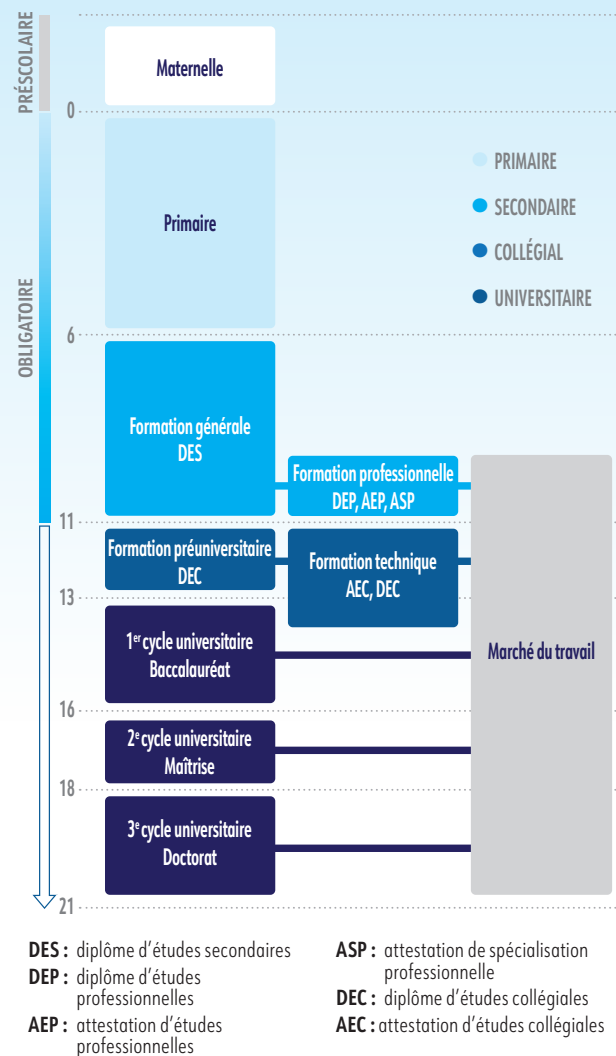
Trois postulats concernent la reconnaissance des acquis et des compétences :

Dans un contexte de formation, toute personne :

- ♦ « a droit à la reconnaissance formelle des acquis et des compétences correspondant à des éléments de formation qualifiante, dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède ;
- ♦ n'a pas à refaire dans un contexte scolaire formel des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux selon d'autres modalités ;
- ♦ ne devrait pas être tenue de faire reconnaître à nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés par un système officiel ».



Étapes de système d'éducation au Québec :



À quoi sert la reconnaissance des acquis et des compétences ?

Selon votre situation et l'objectif que vous visez, la reconnaissance des compétences peut faciliter vos démarches vers :



l'emploi souhaité

une certification en milieu de travail

une autorisation légale d'exercer une profession ou un métier réglementé

un diplôme ou une attestation d'études

| Obtenir un avis indicatif sur le niveau d'études comparable au Québec | Exercer une profession ou un métier réglementé | Obtenir un diplôme québécois ou un certificat d'équivalence en faisant reconnaître ses acquis et ses compétences |
|--|--|---|
| RESPONSABLES | | |
| Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) | Organismes de réglementation : <ul style="list-style-type: none"> ordres professionnels Emploi-Québec Commission de la construction du Québec Ministère de l'éducation (pour la profession enseignante) l'Autorité des marchés financiers (AMF) | Établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'éducation Services de reconnaissances des acquis et des compétences (RAC) : <ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'éducation (niveau secondaire) Ministère de l'enseignement supérieur (niveau collégial) Universités (niveau universitaire) |
| PROCESSUS | | |
| Comparaison générale des diplômes (niveau et domaine de formation) d'un pays par rapport à ceux du Québec | Évaluation et sanction des connaissances et compétences acquises grâce à la formation ou l'expérience | Évaluation et sanction des connaissances et compétences acquises grâce à la formation ou l'expérience |
| RÉSULTAT | | |
| L'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec | Refus, permis, autorisation d'exercice ou certification de qualification professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> Niveau secondaire : différents tests sont disponibles pour obtenir : <ul style="list-style-type: none"> attestation d'équivalence de niveau secondaire (AENS) ou une attestation permettant d'accéder à la formation professionnelle Ou : <ul style="list-style-type: none"> certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES) qui permet d'accéder à la formation professionnelle de niveau secondaire et à certains programmes de formation collégiale Niveau collégial : compléter des cours ou une formation d'appoint pour avoir un diplôme québécois (à vérifier la disponibilité de la formation manquante selon le Cégep, le programme et la région) Niveau universitaire : il faut être admis dans un programme offert par une des universités du Québec |
| LIENS UTILES | | |
| L'évaluation comparative : Immigration Québec - Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (gouv.qc.ca) | Les professions et les métiers réglementés : Immigration Québec - Faire reconnaître ses compétences par un organisme de réglementation (gouv.qc.ca) | À consulter un des SARCA de votre région : http://www.carrefourqca.ca/SARCA-DEAFP/annuaire-des-cs/ https://qualificationsquebec.com/reconnaissance-competences/ |

COORDONNÉES UTILES

Pour informations générales et accompagnement :

Action travail des Femmes (ATF)

404-7000, avenue du Parc
Montréal (Québec) H3N 1X1
Téléphone : 514 768-7233
Courriel : egalite.emploi@atfquebec.ca
projetrac@atfquebec.ca

Qualifications Québec

338, rue Saint-Antoine Est, bureau 303
Montréal (Québec) H2Y 1A3
Téléphone : 514 379-6415
Courriel : info@qualificationsquebec.com

Pour le processus de plainte :

Commissaire à l'admission aux professions

500, boul. René-Lévesque Ouest, 6^e étage, bureau 6.500, C.P. 40
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone région de Montréal : 514 864-9744
Téléphone région de Québec : 418 643-6912
Téléphone ailleurs au Québec : 1 800 643-6912
Courriel : commissaire@opq.gouv.qc.ca

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Montréal (Siège social)

360, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Téléphone sans frais : 1 800 361-6477
Courriel : information@cddpj.qc.ca